

Projet LIFE23-CCA-FR-LIFE_adapto_plus

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION PHASE CANDIDATURE

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort cedex

Affaire n°2026M1

ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS
POUR L'APPORT D'EXPERTISES SUR L'ADAPTATION DU SITE DU
MARQUENTERRE (80) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Procédure avec négociation en application à l'articles R.2124-3 3°
du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des candidatures : **20 février 2026 à 13 heures** (heure de
Paris)

**La présente consultation fait l'objet d'une phase de sélection des
candidatures avant la phase offre. Aucune remise d'offre n'est demandée à
ce stade mais uniquement une candidature.**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Article 1 - Acheteur | 3 |
| Article 2 - Objet de la consultation | 3 |
| 2-1-Objet du marché | 3 |
| 2-2-Procédure de passation..... | 3 |
| Article 3 - Dispositions générales | 3 |
| 3-1-Décomposition du marché..... | 3 |
| 3-1-1-Lots | 3 |
| 3-1-2-Tranches | 3 |
| 3-2- Durée de l'accord cadre et délai d'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord | 3 |
| 3-2-2 Durée des marchés conclus sur la base du présent accord | 4 |
| 3-2-3 Délais d'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord..... | 4 |
| 3-3-Modalités de financement et de paiement | 4 |
| 3-4-Variantes libres et variantes imposées..... | 4 |
| 3-4-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)..... | 4 |
| 3-4-2-Variantes obligatoires (à l'initiative du maître d'ouvrage)..... | 4 |
| 3-5-Forme juridique de l'attributaire | 4 |
| Article 4 - Dossier de consultation | 4 |
| 4-1-Contenu du dossier de consultation en phase candidature | 4 |
| 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation en phase candidature..... | 4 |
| 4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires | 5 |
| 4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché..... | 5 |
| Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis | 5 |
| 5-1-Présentation des candidatures..... | 5 |
| 5-2-Langue de rédaction des propositions..... | 6 |
| 5-3-Unité monétaire..... | 6 |
| 5-4-Délai de validité des propositions | 6 |
| Article 6- Jugement des candidatures | 6 |
| Article 7 - Indemnisation des équipes de maîtrise d'œuvre | 7 |
| Article 8 - Renseignements complémentaires – Voies de recours | 7 |
| 8-1 Renseignements complémentaires..... | 7 |
| 8-2 Voies de recours | 7 |

Article 1 - Acheteur

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Corderie Royale - CS 10137
17306 Rochefort cedex
Téléphone : 05.46.84.72.50
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR L'APPORT D'EXPERTISES SUR L'ADAPTATION DU SITE DU MARQUENTERRE (80) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Marché passé conformément au code de la commande publique et plus spécifiquement de l'article L2124-3.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

71300000-1 : Services ingénierie

2-2-Procédure de passation

Procédure avec négociation passée en application du code de la commande publique et des articles R 2124-3 3, R 2161-12 et suivants.

Cette procédure se décompose en deux étapes :

1ère étape : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre ;

2ème étape : la consultation des candidats admis, qui a pour objet de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

2-3-Techniques particulières d'achat

Conformément à l'article R2162.4 du code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à marchés subséquents, mono-attributaire, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Montant minimum en € HT | 20 000 € (cumulé sur 4 ans) |
| Montant maximum en € HT | 250 000 € (cumulé sur 4 ans) |

Conformément aux articles R2162.2 du code de la commande publique, les prestations à réaliser donneront lieu à la conclusion de marchés subséquents monoattributaire qui préciseront les caractéristiques et les modalités des d'exécution des prestations demandées.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché n'est pas alloté, le projet ne faisant pas appel à des prestations distinctes

3-1-2-Tranches

Le marché n'est pas décomposé en tranche.

3-1-3-Phases

Le marché n'est pas décomposé en phases.

3-2- Durée de l'accord cadre et délai d'exécution des marchés conclus sur la base du

présent accord

3-2-1 Durée de l'accord cadre

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

3-2-2 Durée des marchés conclus sur la base du présent accord

Il est précisé que la durée d'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord-cadre pourra se prolonger au-delà de la date limite de validité de cet accord-cadre dans la limite d'un an.

La durée sera fixée dans les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre.

3-2-3 Délais d'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord

Les délais d'exécution seront fixés dans les marchés conclus sur la base du présent accord. Le point de départ des délais d'exécution sera fixé par la notification du marché ou par ordre de service.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire sur les fonds propres de l'acheteur et par subvention (Projet LIFE23-CCA-FR-LIFE_adapto_plus et Agence de l'eau Artois Picardie).

3-4-Variantes libres et variantes imposées

3-4-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-4-2-Variantes obligatoires (à l'initiative du maître d'ouvrage)

L'acheteur n'impose pas la présentation de variante.

3-5-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité. En revanche un opérateur économique peut être présent au sein de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire de plus d'un groupement (R2142-23 code de la commande publique).

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation en phase candidature

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ✓ le présent règlement de la consultation en phase candidature;
- ✓ Le CCTP et ses annexes

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation en phase candidature

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

4-3-1-Modification du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132.6 du code précité, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des candidatures.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une candidature avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des candidatures. Dans l'hypothèse où la date de remise des candidatures initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des candidatures dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des candidatures.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur autorise uniquement la transmission des candidatures des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique en application l'article R2132.11 du code de la commande publique au :

Conservatoire du littoral – Délégation Languedoc-Roussillon

165 rue Paul Rimbaud

34181 Montpellier Cedex 4

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc..).

Recommandations

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur candidature ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé.

Aucune autre forme d'envoi que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.

5-1-Présentation des candidatures

le candidat peut répondre via le formulaire DUME .

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature (à ne fournir qu'une fois)

- Lettre de candidature (**DC1** disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/im_primes_dc/DC1-2016.doc)
- Déclaration du candidat (**DC2** disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/im_primes_dc/DC2-2016.doc)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat

Les compétences conseillées au sein des équipes pluridisciplinaires, par le Conservatoire sont les suivantes :

- o Paysage (croquis, cartes, supports vulgarisés)
 - o Socio-économie (bibliographie, diagnostic, analyse)
 - o Réglementaire (diagnostic, évaluation)
 - o Hydrodynamique et sédimentologie (modélisation)
 - o Concertation (préparation de la stratégie, animation des ateliers...)
- Une note synthétique de présentation du candidat décrivant sa composition, son organisation et ses capacités techniques et professionnelles. (
 - Une note synthétique regroupant les principales références du groupement fournis si nécessaire au cours des 5 dernières années. Des références de plus de 5 ans pourront être prises en compte. Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel
 - Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (Article R2143.12 code de la commande publique).

Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euros.

5-4-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 6- Jugement des candidatures

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions suivantes :

Critères d'examen des candidatures :

Les candidatures seront sélectionnées au vu des critères suivants et de leur pondération :

- Compétences et capacités professionnelles au regard de la note fournie (50%);
- Références de la candidature au regard de la note fournie (50%).

Le nombre de candidats admis à participer à la phase offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures) est de :

- Minimum : 3
- Maximum : 6

Article 7 - Indemnisation des équipes de maîtrise d'œuvre

Aucune indemnisation ne sera allouée aux candidats.

Article 8 - Renseignements complémentaires – Voies de recours

8-1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : la plate-forme PLACE: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

8-2 Voies de recours

Tribunal administratif d'Amiens

14, rue Lemerchier

CS 81114

80011 Amiens Cedex 01

tél. : 03 22 33 61 70

fax : 03 22 33 61 71

greffe.ta-amiens@juradm.fr <https://amiens.tribunal-administratif.fr>